



Plainte pour propos diffamatoire et arcellement moral

Par **mig47**, le **24/06/2008 à 18:17**

bonjours je souhaiterai savoir si je peu déposer une plainte pour propos diffamatoire et arcellement moral.rnpour faire court j ai vecu avec une personne pendant 4 ans et elle a voulu que l on ce separe en septembre dernier et depuis elle telephone presque jour et nuit chez moi ainsi que chez mes parent en reclamant des chose qui ne son pas a elle puis cette personne raconte a qui veu l entendre des chose horrible a mon sujet qui son evidament fausse.rnj ai refait ma vie je v etre papa en novembre donc c pour cela que je cherche une solution pour faire cesser tout ca .rnpouver vous m aider?nmerci d avance

Par **frog**, le **24/06/2008 à 18:44**

Changer de numéro de téléphone et s'inscrire sur liste rouge réglera sans doute votre problème de manière bien plus rapide et efficace.

Par **mig47**, le **24/06/2008 à 19:24**

merci d avoir repondu.le fait de changer de numero de tel reglera le probleme des appel mais ca ne reglera pas la reputation qu el ma faite.rnvous ne croyer pas?

Par **domi**, le **24/06/2008** à **22:09**

Pour la réputation laissez tomber ! vous savez ce que vous avez fait ou pas ! Et puis si elle voit que ça ne vous touche pas elle se fatiguera avant vous ! Vous allez être papa , ce n'est pas plus important ?? alors laissez courir et profitez de votre nouvelle vie ! bon courage Domi

Par **mig47**, le **24/06/2008** à **23:22**

merci du conseil .ce qui me gene un peut c que je suis rester 4 ans avec et elle m en a fait baver pendant tou ce temps donc je n ai pas l intention de laisser tomber bien o contraire.rnrnpour conclure bien sur que d etre papa est bien plus important mais ce n est pas une raison pour ce laisser faire